

No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **vingt-neuvième jour du mois d'octobre deux mille huit**, à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Lemire sont présents :

LES COMMISSAIRES

Christian Daigneault	Gilles Isabelle
Pierre-André Dupont	Stéphane Poirier

ABSENCES MOTIVÉES

Roland Auclair
Alain Saulnier

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Claude Alarie	Julie Morneault
---------------	-----------------

SONT AUSSI PRÉSENTS

Michel Morin	Directeur général
Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Claudine Thivierge	Secrétaire générale
Serge Hamel	Directeur des services éducatifs au secteur jeunes
Jean Huard	Directeur général adjoint
Richard Lampron	Directeur de l'informatique et du transport scolaire
Bernard Dufourd	Directeur des services éducatifs au secteur adultes, formation professionnelle et centre de formation aux entreprises
Manon Beaudry	Chef de secrétariat à la direction générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Claudine Thivierge, secrétaire générale, constate le quorum.
Monsieur Roland Auclair, président, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

51-CE/08-10-29

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2008

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE POIRIER, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2008 soit adopté compte tel que déposé.

52-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 29 octobre 2008

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Le président salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

PLACE AUX JEUNES

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière au projet Place aux jeunes du Carrefour Jeunesse-Emploi de la MRC de Maskinongé, qui se déroulera en janvier et février 2009;

CONSIDÉRANT que le projet est offert aux jeunes adultes, âgés entre 18 et 35 ans, qui ont terminé leurs études ou sont en voie d'obtenir leur diplôme d'études professionnelles, collégiales ou universitaires;

CONSIDÉRANT que l'objectif du projet est de faire découvrir aux participants le potentiel de la MRC de Maskinongé et de leur fournir les outils nécessaires pour concrétiser le désir des jeunes à venir ou revenir s'établir pour réussir leur carrière;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, qu'un montant de 400 \$ soit versé au projet Place aux jeunes de la MRC de Maskinongé pour contribuer à la réalisation de cet événement.

53-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE MUSICIENS ÉDUCATEURS DU QUÉBEC – CONGRÈS DES 4 ARTS

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fédération des associations des musiciens éducateurs du Québec pour le congrès 4 Arts qui se tiendra à Trois-Rivières les 13, 14 et 15 novembre prochains;

CONSIDÉRANT qu'à ce perfectionnement annuel, 70 musiciens provenant de différentes régions du Québec se réuniront pour préparer en 48 heures le concert Grand Concert FAMEQ;

CONSIDÉRANT que ce concert a pour objectif de promouvoir la culture musicale de tous les niveaux et que les élèves des concentrations musique de la Commission scolaire y participeront;

CONSIDÉRANT que plusieurs musiciens éducateurs ainsi que plusieurs membres du personnel de la Commission scolaire de la région s'impliquent dans l'organisation de ce moment musical unique;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, qu'un montant de 250 \$ soit versé à la Fédération des associations des musiciens éducateurs du Québec pour supporter le travail des bénévoles de cette organisation.

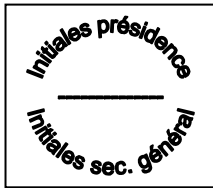
54-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUPER EXPO-SCIENCES BELL 2009

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de Super Expo-sciences Bell pour la tenue de la finale québécoise qui se déroulera au Cégep de Trois-Rivières du 16 au 19 avril 2009;

CONSIDÉRANT que cette compétition scientifique d'envergure réunira quelques 150 jeunes de 12 à 20 ans de toutes les régions du Québec;



CONSIDÉRANT que des élèves de notre Commission scolaire participeront à cet évènement;

CONSIDÉRANT que la Super Expo-sciences Bell constitue l'étape ultime d'une vaste compétition annuelle à l'échelle québécoise, dont l'objectif premier est de susciter auprès des jeunes un intérêt pour la science et les carrières scientifiques.

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes » ;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE POIRIER, COMMISSAIRE, qu'un montant de 400 \$ soit versé à Super Expo-sciences Bell pour contribuer à la réalisation de cet évènement fort couru.

55-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

TOURNOI PROVINCIAL DE HOCKEY DU MONDE DE L'ENSEIGNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du comité organisateur pour la 3^e édition du Tournoi provincial de hockey du monde de l'enseignement, qui se tiendra les 9, 10 et 11 avril 2009 à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que cet évènement se veut un rassemblement d'une trentaine d'équipes de hockey, formées de personnes travaillant dans les commissions scolaires de tout le Québec;

CONSIDÉRANT que ce tournoi contribuera au rayonnement de notre organisation au niveau provincial et favorisera des retombées économiques intéressantes;

CONSIDÉRANT que la situation géographique centrale de Trois-Rivières assurera une grande participation, à cet évènement, des différentes commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT le cadre de référence concernant les critères applicables à l'utilisation du budget « contributions à divers organismes »;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, qu'un montant de 300\$ soit versé au Tournoi provincial de hockey du monde de l'enseignement pour offrir un accueil hors pair aux participants et aux spectateurs.

56-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LA FONDATION DU CENTRE DE RÉADAPTATION INTERVAL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de La Fondation du Centre de réadaptation InterVal par la participation à un cocktail bénéfice au profit de cette fondation, qui se tiendra le 13 novembre 2008;

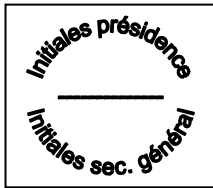
CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE POIRIER, COMMISSAIRE de faire l'acquisition de deux billets à raison de 75,00 \$ par billet pour la participation à cette soirée.

57-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PERSONNEL PROFESSIONNEL – ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT le besoin d'une psychologue ou d'un psychologue aux écoles secondaires des Pionniers, le Tremplin, Avenues-Nouvelles et le Point-Tournant;

CONSIDÉRANT l'article 5-2.00 de la convention collective du personnel professionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que madame Isabelle Tremblay soit engagée à titre de psychologue aux écoles secondaires des Pionniers, le Tremplin, Avenues-Nouvelles et le Point-Tournant, à temps complet (35 heures/semaine), à compter du 6 octobre 2008.

58-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ENGAGEMENTS

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école Champlain;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE ALARIE, COMMISSAIRE, que madame Martine Lavergne soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde à temps complet (35 heures/semaine – poste à caractère cyclique), à l'école Champlain, à compter du 14 octobre 2008.

59-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT les besoins d'une éducatrice ou d'un éducateur en service de garde à l'école Sainte-Bernadette;

CONSIDÉRANT l'article 7-3.00 de la convention collective du personnel de soutien, particulièrement les clauses relatives au service de garde;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE-A. DUPONT, COMMISSAIRE, que madame Mélanie Vadeboncoeur soit engagée à titre d'éducatrice en service de garde à temps complet (27 heures 30 minutes/semaine – poste à caractère cyclique), à l'école Sainte-Bernadette, à compter du 14 octobre 2008.

60-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL DE SOUTIEN – ABOLITIONS DE POSTES

CONSIDÉRANT le poste de concierge laissé vacant à l'école Belle-Vallée;

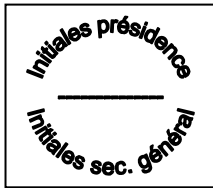
CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR JULIE MORNEAULT, COMMISSAIRE, que le poste de concierge (poste régulier à temps partiel 18 heures/semaine) à l'école Belle-Vallée soit aboli à compter du 30 juillet 2008.

61-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 29 octobre 2008

CONSIDÉRANT le poste de secrétaire de centre laissé vacant aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation aux adultes et du service aux entreprises;

CONSIDÉRANT la clause 7-1.11 de la convention collective du personnel de soutien;




CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ PAR CHRISTIAN DAIGNEAULT, COMMISSAIRE, que le poste de secrétaire de centre (poste régulier à temps complet 35 heures/semaine à caractère cyclique) aux Services éducatifs de la formation professionnelle, de la formation aux adultes et du service aux entreprises soit aboli à compter du 29 septembre 2008.

62-CE/08-10-29

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – août et septembre 2008
-  Liste des frais de déplacement – août et septembre 2008
-  Rapport du comité de vérification des comptes – août et septembre 2008

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 20, monsieur Christian Daigneault, commissaire, propose la levée de la séance.

Le président

La secrétaire générale